



Mairie de
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 février 2026

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9h00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>	Colette Coste	<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input type="checkbox"/>	Florian Mestre	<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrivé à 9h22	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

A 9h00 : 16 présents 3 pouvoirs – 19 voix exprimées sur 22

A partir de 9h22 : 17 présents 3 pouvoirs – 20 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Sandra Luciathe

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2026

Voté à l'unanimité.

51

Décisions du Maire depuis le 30 janvier 2026

- Choix d'une entreprise de sondages structurels - projet réhabilitation du groupe scolaire
- Choix d'une entreprise pour étude géotechnique - projet réhabilitation du groupe scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de passer le projet de délibération n°7 en premier pour pouvoir libérer ensuite Cyrille LOUBRIAT, responsable des services techniques qui va nous faire la présentation.

Accord des membres du conseil à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) - Réhabilitation du groupe scolaire de Cosnac

Une présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) est faite par Cyrille LOUBRIAT. Suite à cette présentation, certaines questions sont posées avant de mettre au vote la validation de l'APS.

Alain MARQUE demande si la surproduction des panneaux photovoltaïques va être revendue. Réponse : Non, la surproduction va être répercutée sur la consommation de tous les bâtiments de la commune.

Alain MARQUE demande si le réfectoire va être modifié. Réponse : Non le bâtiment du restaurant scolaire reste à l'identique.

Marc DENYSIAK demande s'il va y avoir des garde-fous sur les petits murets qu'il y a devant le groupe scolaire sous les passages casquettes. Réponse : Non ce sont des petits blocs de 40 cm de haut qui vont servir d'anti-intrusion mais également d'assise. Il n'y a pas de risque de chute d'autant plus que cet endroit est destiné surtout à un lieu de circulation.

Marc DENYSIAK demande si les travaux auront lieu pendant les cours ? Réponse : La commune est en attente de décisions des subventions ce qui déterminera si le chantier sera fait par tranches ou en une seule fois. Actuellement la durée des travaux est estimée à 3 ans. Pour que les travaux puissent se faire sereinement pour les enfants, des modulaires seront installés sur le plateau sportif pour mettre les classes de la maternelle. L'élémentaire sera transféré à la maternelle et à la garderie. Ensuite, l'élémentaire basculera à nouveau sur son lieu actuel pour continuer les travaux sur l'autre partie du bâtiment. La maternelle pendant tout le temps des travaux sera donc transférée dans des modulaires sur le plateau sportif. Les enfants seront ainsi protégés sur toute la durée du chantier.

Alain MARQUE demande le coût des modulaires. Réponse : Pour les modulaires, la location est estimée à 1 million d'euros par an. L'achat de ces modulaires semblerait plus intéressant car moins coûteux. Possibilité de réutiliser ces modulaires sur la commune après la fin de la réhabilitation du groupe scolaire.

Philippe MARTIN demande si le modulaire qui est actuellement en place dans la cour de la maternelle sera conservé. Réponse : oui il sera conservé.

Monsieur le Maire remercie Cyrille LOUBRIAT pour sa présentation. Il le remercie également pour tout ce travail. Ce projet n'est pas un projet récent, c'est un travail de 8 années. La présentation aujourd'hui est un avant-projet donc rien n'est figé. La prochaine municipalité pourra bien évidemment apporter des modifications par la suite. Monsieur le Maire remercie également l'accompagnement du Département avec la présence de Mme Camille Guichard et de M. Maxime Estrade. Merci également aux architectes pour leur travail.

La présentation auprès des enseignants, du personnel intervenant sur le groupe scolaire ainsi que de l'inspectrice d'académie a eu lieu. L'inspectrice d'académie a salué la mutualisation des espaces. Elle aurait trouvé intéressant d'intégrer la petite enfance mais Monsieur le Maire lui a rappelé que le bâtiment de la crèche était récent et que la petite enfance n'était plus une compétence de la commune mais une compétence de l'Agglo.

Après la fin des travaux, l'espace destiné au centre de loisirs sera plus important qu'actuellement. La proximité avec le restaurant scolaire évitera des trajets et ce sera plus sécurisant pour les enfants.

Pour rappel, un comparatif avec une nouvelle école donc un nouveau bâtiment avait été fait mais le coût aurait été beaucoup plus important et engendrait des problèmes de déconstruction et aussi de trouver un lieu pour l'implantation. Le local danse qui est actuellement en état de péril est inclus dans le projet. Vu la présence d'amiante, une déconstruction spécifique de ce local est donc prévue, à la place il y aura la reconstruction d'un local destiné entre autre à l'école pour le sport. En aparté, Monsieur le Maire rappelle que les cours de danse ont toujours lieu à la salle polyvalente et à la salle Louis Juvet, cette association est toujours très active. Les anciens appartements sont intégrés dans le projet, il y aura donc une réflexion à mener sur leur devenir.

Pour la sécurité des enfants et de leurs professeurs l'enceinte du groupe scolaire sera fermée mais pas le parking car elle peut servir de stationnements pour d'autres activités sur la commune. Il y aura de la vidéoprotection dans toute l'enceinte du groupe scolaire. Le financement de ce projet ne pourra se faire sans l'aide de nos partenaires institutionnels. Salutations à tous les services de l'État pour leur suivi. La construction de ce projet a tenu compte du décret tertiaire de 2030 qui nous sera de toute façon imposé. Monsieur le Maire a pris contact avec le ministère et devra donc monter au ministère de l'économie et au ministère de l'éducation nationale pour défendre ce projet et revenir avec des aides de l'État. Le Département, premier financeur de la Corrèze et co-financeur de Cosnac ainsi que l'Agglo (Fond Chêne) seront bien évidemment nos partenaires.

Tout au long de ce projet il sera nécessaire d'être vigilants.

Monsieur le Maire remercie Corinne Ferland et toutes les personnes des finances de la commune car leur travail tout au long de son mandat a permis à la commune de se désendetter de 45% ce qui va nous permettre de financer ce projet. Le projet a été présenté au trésor public pour voir sa faisabilité. Une partie sera autofinancée grâce à la production d'énergie.

L'école reçoit environ 230 élèves dont les enfants de la Chapelle-aux-Brocs.

L'école avec le temps est dépréciée et abîmée mais les enseignants s'y sentent bien. La qualité de l'enseignement qui s'y fait est reconnue.

L'étude de ce projet a été mise à mal par le COVID puisque pendant 2 années nous n'avons pas pu avancer faute de possibilité de rencontres avec les différents intervenants.

Monsieur le Maire salue le travail de Mme Nicolle et la présence de son directeur lors de la restitution du travail du CAUE avec les enfants.

Cyrille Loubriat a précisé que le bâtiment scolaire représentait les 3/4 du coût énergivore de la commune. Le climat bouge et il convient donc d'adapter les formes d'énergie. C'est ainsi qu'il ne sera pas négligeable d'intégrer les nouveaux moyens d'énergie et de regrouper le scolaire le périscolaire et le culturel en un seul et même lieu.

Attention, Monsieur le Maire précise que le groupe scolaire est dans le périmètre des 800m autour du château, donc dès le début du projet, l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité et ces prescriptions sont suivies.

Concernant la garderie et le centre de loisirs, l'étude tient compte également de la validation de la PMI et de la Direction du service Jeunesse et Sports.

Cette délibération n'engage que sur la poursuite du projet mais pas sur les travaux.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif à l'opération de réhabilitation du groupe scolaire de Cosnac, et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre en phase Avant-Projet Définitif (APD) + Réalisation du permis de construire (PC).

Arrivée de M. Pestourie Julien à 9h22 lors de la présentation donc présent lors du vote.

Voté à la majorité avec 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Corinne FERLAND)

FINANCES

2- Compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Colette Coste.

Madame Colette Coste passe la parole à Mme Corinne Ferland qui présente les résultats du compte financier unique (CFU) 2025 dressé par Monsieur le Maire de COSNAC et Mme la Trésorière de BRIVE :

Les résultats antérieurs reportés sont : 194 634,01 € en fonctionnement et
- 174 564,08 € en investissement.

Les opérations de l'exercice sont :

Fonctionnement : dépenses : 2 521 556,75 € recettes : 2 837 134,00 €

D'où un résultat de l'exercice de 315 577,25 €, et un résultat cumulé de 510 211,26 €

Investissement : dépenses : 322 396,90 € recettes : 377 921,67 €

D'où un résultat de l'exercice de 55 524,77 €, et un résultat cumulé de -119 039,31 €

Les restes à réaliser en investissement sont :

dépenses : 289 695,29 € recettes : 232 363,99 €

Le compte financier unique est voté au chapitre.

M. le Maire sort de la séance avant la mise au vote.

Voté à l'unanimité

M. le Maire revient en séance et reprend la présidence.

3- Affectation du résultat

Après avoir entendu les résultats du compte financier unique 2025, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 510 211,26 € de la façon suivante :

- 300 000 € pour le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068-recette)
- 210 211,26 € à reporter en fonctionnement (compte 002-recette)

Voté à l'unanimité

Après le vote, Monsieur le Maire remercie Corinne Ferland pour son investissement sur le mandat. Il remercie également Nathalie pour son travail.

4- Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs camps vacances été 2026

Dans le cadre des activités de l'Espace municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement de l'accueil de loisirs, il s'avère nécessaire de proposer des tarifs pour les activités « camps » pour les vacances d'été 2026.

Le coût total du séjour s'élève à 4880 € pour la municipalité.

Un dossier de demande pour une participation de la CAF est déposé (habituellement, aide de 2000 €).

Il convient donc d'acter les tarifs proposés qui sont fixés en fonction du quotient familial.

Voté à la majorité avec 19 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Marc DENYSIAK)

En aparté, la CAF a accordé une aide de 3000 € pour l'année pour les mercredis.

5- Participation fiscalisée à la Fédération départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze

La Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19) par courrier du 19 janvier 2026 a demandée à la commune la somme de 9 126,00 € concernant la participation communale aux dépenses de la FDEE 19 en 2026.

Il est proposé que la mise en recouvrement du montant de 9 126,00 € soit faite par les services fiscaux pour l'année 2026.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze est un partenaire précieux qui finance 50% des travaux.

6- Remplacement adhésion 2026 au CAUE de la Corrèze

La commune adhère à ce service départemental depuis plusieurs années. Ce service aide la commune dans ses opérations foncières, achat et vente de parcelles, étude de documents d'urbanisme, mise en valeur du patrimoine, relevé du petit patrimoine communal, lecture du paysage pour étude environnementale, conservation des objets de culte, etc...

La participation pour 2026 est de 700 € pour les communes qui se situent dans la tranche de population de 2000 à 10000 habitants (même depuis plusieurs années).

Ce service a d'ores et déjà été sollicité dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire pour la renaturation des cours des écoles.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7- Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois.

),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite des évolutions de carrières :

► la création à compter du 1^{er} mars 2026 de :

- un poste d'attaché principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est donc modifié en conséquence à compter du 1^{er} mars 2026.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal d'avoir délibéré ainsi car il est normal de soutenir cet agent pour son travail si précieux et essentiel au sein de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur présence, leur attention les uns envers les autres et leur investissement. Il remercie les adjoints et les conseillers municipaux merci à toutes et tous pour tout. Il remercie Mme la première adjointe Karine Martin pour sa présence à toute heure, pour son travail de proximité avec Emilie Albouy. Il remercie la qualité du travail du personnel communal.

Philippe Martin précise concernant la SIRTOM qu'il y a une augmentation du prix au litre. Il y a un risque de volonté de la SIRTOM de faire payer les poubelles jaunes il faudrait être vigilant. Au premier semestre sera mis en place un contrôle des déchetteries des communes limitrophes peut-être grâce à l'aide des plaques des voitures ou à l'aide de badges.

Levée de la séance à 10h40.

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER